



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 12 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le douzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois (2023-09-12).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.

Madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2023-09-159

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2023-09-160

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|-----|---|-------------------------------|
| | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 1. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 2. | ADOPTION PROCÈS-VERBAL / AOÛT 2023 | |
| 3. | CORRESPONDANCE | |
| | FINANCE | |
| 4. | Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière – août 2023. | |
| 5. | Rapport trimestriel – septembre 2023. | |
| 6. | Dépôt du Rôle d'évaluation 2023. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 7. | Autorisation des comptes à payer en septembre 2023 et des comptes payés affectant l'année 2023. | |
| 8. | Tous sujets relatifs – Vente, achat et rachat de terrain. | |
| 9. | Tous sujets relatifs – Achats, subventions, publicités. | |
| 10. | Tous sujets relatifs – Bureaux administratifs – Période des Fêtes 2023-2024. | |
| 11. | Tous sujets relatifs – Mandat général 2024 – Therrien Couture Jolicoeur SENCRL, Avocats. | |
| 12. | Tous sujets relatifs – Personnel. | |
| 13. | Tous sujets relatifs – Assurance collective. | |
| 14. | Tous sujets relatifs – Autorisation de vendre un terrain visé par une clause résolutoire. | |
| 15. | Tous sujets relatifs – Programme d'aide à la voirie locale pour Chemin de la Grande-Ligne. | |
| 16. | Tous sujets relatifs – Boul. de Montréal et rue des Peupliers / Paiement final. | |
| 17. | Tous sujets relatifs – Décompte no.02 /Asphaltage rues des Pins, Yvon, Viau, Lucille et Pamvic. | |
| 18. | Tous sujets relatifs – Modification de la résolution 2023-05-109. | |
| | AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS | |
| 19. | Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal & environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière. | |
| | VOIRIE MUNICIPALE | |
| | HYGIÈNE DU MILIEU | |
| | URBANISME | |
| 20. | Tous sujets relatifs – Adoption règlement sur le traitement des élus. | |
| | LOISIRS | |
| 21. | Tous sujets relatifs – Semaine des bibliothèques publiques. | |
| 22. | Tous sujets relatifs – Fête de Noël des enfants. | |
| | SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION | |



2023-09-161

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15
AOÛT 2023**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 15 août 2023 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 15 août 2023 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

2023-09-162

**RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 12 septembre 2023 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 12 septembre 2023 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2023-09-163

**RAPPORT TRIMESTRIEL DE SEPTEMBRE 2023 SOUMISE PAR LA
DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Document soumis : Rapport trimestriel de septembre 2023 soumis par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a pris connaissance du rapport trimestriel de septembre 2023 de la directrice générale/greffière-trésorière, l'accepte et l'entérine.

QUE ce conseil, à sa demande, approuve ledit rapport tel que présenté et de la manière présentée.

DÉPÔT AU CONSEIL DU RÔLE D'ÉVALUATION 2024

La directrice générale/greffière-trésorière avise le conseil que le rôle triennal d'évaluation (2^{ème} année de 3 / Rôle 2023-2024-2025), qui sera en vigueur pour l'exercice financier 2024 débutant le 1^{er} janvier 2024, a été déposé à la Mairie le 16 août 2023 à 14 h 45 par monsieur Éric Perreault, É.A., évaluateur de la MRC de La Haute-Yamaska. Un avis public a été affiché et publié dans un journal à cet effet, tel que prévoit la Loi.

2023-09-164

**ACCEPTATION ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN
SEPTEMBRE 2023 ET DES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2023**

Document soumis : Liste des comptes payables en septembre 2023 et des comptes payés affectant l'année 2023;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'août 2023 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve également les comptes payables en septembre 2023 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve aussi les autres comptes payés affectant l'année 2023 et ce, tels que soumis.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2023-09-165

**AUTORISATION DU CONSEIL - ACHAT, PUBLICITÉ, SUBVENTION -
SEPTEMBRE 2023**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise :

1. LCL Environnement; mandat pour la déclaration de conformité DC259; 4 765,00.-\$, plus tx ;
2. André Paris ; 2^e coupe de fauchage ; 3 600,00.-\$, plus tx ;
3. Hélène Doyon ; urbaniste-conseil ; mandat révision règlement d'urbanisme ; 4 000,00.-\$, plus tx ;
4. Jodoom ; installation du mélangeur pour usine du domaine ; 9 011,85.-\$, plus tx ;
5. ADMQ ; Formation Nancy pour la préparation de documents municipaux ; 399,00.-\$, plus tx ;
6. ADMQ ; Formation Nancy et Annie ; guide de rédaction des politiques de confidentialité ; 125,00.-\$, plus tx ;
7. Pavage Montérégie : asphaltage rang Roy ; 99 995,00.-\$, plus tx ;
8. Permaroute; réparation du joint central; 1 190.-\$, plus tx ;
9. Buropro ; achat d'une plastifieuse ; 319,99.-\$, plus tx ;
10. Robert Bernard ; installation de clou sur pneu pour surfaceuse ; 865,83.-\$, plus tx ;
11. Goliax ; achat de pancarte de rue ; 3 350,64.-\$, plus tx ;
12. Permaroute; pavage rue des Alouettes; 7 245,00.-\$, plus tx ;
13. Antoine Bernier; don de 100,00 \$;
14. Élie Choinière; don de 100,00 \$;
15. Fête de Noël des employés; 6 000.-\$, plus taxes;
16. Calendrier de l'avant ; 500.-\$;
17. Distribution sports loisirs G.P. INC.; Achat filets de but de hockey; 551,85.-\$, plus tx ;
18. Huard excavation ; drainage de terrain ; 11 580,00.-\$, plus tx ;

QUE les sommes requises pour le paiement du point 7 soit, le resurfaçage d'une partie du rang Roy soit pris à même la subvention PPACE (33 900 \$) et du surplus non affecté (60 000,00.-\$)

2023-09-166

**FERMETURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE /
PÉRIODE DES FÊTES 2023-2024**

ATTENDU QUE ce conseil ferme les services administratifs de la mairie, ainsi que la bibliothèque, durant la période des Fêtes;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE, compte tenu de la localisation de la Fête de Noël 2023 et du Jour de l'An 2024, les services administratifs de la municipalité seront fermés du 21 décembre 2023 à midi au 02 janvier 2024 inclusivement et seront rouverts à nouveau à compter du mercredi 03 janvier 2024 à 8h00.

QUE le personnel permanent et régulier est rétribué durant cette séquence, selon l'horaire habituel.

QU'un avis sera affiché à cet effet.

2023-09-167

**AUTORISATION DU CONSEIL / SERVICE JURIDIQUE - MANDAT
GÉNÉRAL 2023 À THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR SENCRL,
AVOCAT**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur, Avocats S.E.N.C.R.L. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2024;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte ladite offre de services professionnels, et autorise la directrice générale/greffière-trésorière ou son adjointe à recourir aux services de Therrien Couture Jolicoeur, Avocats SENCRL, avocats au besoin, et ce, pour l'année 2024.



2023-09-168

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ VOIRIE ET
ARÉNA**

Soumis au conseil: La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employée sur probation;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un préposé voirie, monsieur Olivier Jodoin. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.

2023-09-169

**DÉCISION DU CONSEIL / REGROUPEMENT D'ASSURANCE
COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE (1^{ER} JUIN 2024 AU 31 MAI 2029)**

ATTENDU QUE conformément au Code municipal et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.



2023-09-170

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL- AUTORISATION DE VENDRE UN TERRAIN
VISÉ PAR UNE CLAUSE RÉSOLUTOIRE ET DE PROLONGER LE DÉLAI
DE CONSTRUCTION PRÉVU DANS UNE CLAUSE RÉSOLUTOIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a vendu, le 5 novembre 2021, le lot portant le numéro 5 031 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, à la compagnie BDM Global inc;

ATTENDU QUE cet Acte de vente contient une clause résolutoire par laquelle l'acquéreur s'engageait à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale d'une superficie minimale de 7 555,62 pieds carrés ou plus, et ce, dans un délai de 12 mois suivant la signature de l'acte de vente;

ATTENDU QU'À ce jour, l'acquéreur n'a pas rempli ses obligations relativement à la construction d'un bâtiment à vocation industrielle et commerciale sur le lot vendu;

ATTENDU QUE la clause résolutoire prévoit que l'acquéreur ne pourra vendre l'immeuble sans l'accord écrit du vendeur, à moins qu'il ait construit le bâtiment mentionné dans l'acte de vente;

ATTENDU QUE l'acquéreur souhaite vendre le terrain à la compagnie Gestion Caroline STG inc.

ATTENDU QUE la compagnie Gestion Caroline STG inc.s'engage à remplir les obligations prévues à la clause résolutoire de l'Acte de vente intervenu le 05 novembre 2021 en faveur de la compagnie BDM Global inc. relativement à la construction d'un bâtiment à vocation industrielle et commerciale,

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la compagnie Gestion Caroline STG inc à construire un bâtiment à vocation industrielle et commercial sur le lot conditionnellement à ce que les fondations soit construite au plus tard le 31 décembre 2023 et que la construction devra être terminée au plus tard le 12 septembre 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte que le terrain soit vendu conditionnellement à l'engagement, par l'acquéreur, de respecter la clause résolutoire et de construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale d'une superficie minimale de 7 555,62 pieds carrés ou plus au plus tard le 12 septembre 2024, étant entendu que la construction devra être terminée à cette date et que les fondations devront, quant à elles, être construites au plus tard au 31 décembre 2023;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte de relever la compagnie BDM Global inc. de son défaut de respecter la clause résolutoire incluse dans l'Acte de vente du 05 novembre 2021 et de prolonger le délai pour la construction d'un immeuble sur le lot numéro 5 031 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, jusqu'au 12 septembre 2024, étant entendu que la construction devra être terminée à cette date et que les fondations devront, quant à elles, être construites au plus tard au 31 décembre 2023.

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la compagnie BDM Global inc. à vendre le terrain portant le numéro de lot 5 031 375 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, à Gestion Caroline STG Inc. conditionnellement à ce que cet acheteur s'engage, dans l'acte de vente, à respecter la clause résolutoire contenue dans l'Acte de vente intervenu le 05 novembre 2021, entre la municipalité et BDM Global inc et plus particulièrement qu'il s'engage à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale ayant une superficie minimale de 7 555,62 pieds carrés au sol ou plus et ce, au plus tard le 12 septembre 2024, étant entendu que la construction devra être terminée à cette date et que les fondations devront, quant à elles, être construites au plus tard au 31 décembre 2023.

QUE ce conseil autorise la compagnie Gestion Caroline STG inc à construire un bâtiment à vocation industrielle et commerciale conditionnellement à ce que les fondations soit construite au plus tard le 31 décembre 2023.et que la construction soit terminée au plus tard le 12 septembre 2024;

QUE ce conseil autorise le maire ou le maire-suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière ou en cas d'absence son adjointe à procéder à la signature des documents.



2023-09-171

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE/ PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021- 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

2023-09-172

DÉCISION DU CONSEIL – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET PAIEMENT FINAL – TRAVAUX DE PAVAGE DU BOUL. DE MONTRÉAL ET RUE DES PEUPLIERS & CERTIFICAT DE RÉCEPTION

Document soumis : Rapport de St-George structure, en date du 28 août 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Huard excavation par résolution pour les travaux de pavage d'une partie du Boul. de Montréal et de la rue des Peupliers;

ATTENDU QUE St-George structure a effectué une visite d'inspection des ouvrages et a émis la recommandation de paiement no.3 et réception définitive;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de St-George structure en date du 28 août 2023 qui en fait la réception définitive et autorise le paiement du décompte no.3 pour paiement final au montant de 29 762,41-\$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

2023-09-173

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ NO.2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES PINS, YVON, VIAU, LUCILLE ET PAMVIC

Document : Recommandation de paiement no.2 du 06 septembre 2023 reçue de Dave Williams, ing;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de réfection de la rue des Pins, Yvon, Viau, Lucille et Pamvic;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Sintra inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 6 septembre 2023 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.2 au montant de 58 687,77 taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

2023-09-174

DÉCISION DU CONSEIL – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-05-109 POUR LE FINANCEMENT ET LA DÉPENSE POUR LE RESURFACAGE DE LA RUE DES PINS, YVON, VIAU, LUCILLE ET PAMVIC

ATTENDU QUE ce conseil a adopté antérieurement la résolution no. 2023-05-109 concernant les travaux de pavage de la rue des Pins, Yvon, Viau, Lucille et Pamvic exécutés par Sintra sont admissibles au programme de la TECQ 2019-2023, la résolution 2023-05-109 indiquant une dépense de 744 773, 63\$ taxes inc. doit être rectifiée pour indiquer que cette dépense sera financée par la subvention de la TECQ.

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise que les sommes de 744 773.63 taxes inc. soit retournée au surplus non affecté.

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport

2023-09-175

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 423-2023 PORTANT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné, le 15 août 2023, par le conseiller Bertrand Dubé à l'effet que sera adopté à une session ultérieure un règlement portant sur le traitement des élus;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté et déposé le 15 août 2023;

ATTENDU QU'UN avis public a été publié le 16 août 2023 conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la voix du maire est comprise dans la majorité des voix favorables;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no.423-2023 portant sur le traitement des élus municipaux soit et est adopté et ce, tel que rédigé.

2023-09-176

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DES ACTIVITÉS POUR LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures a soumis la demande pour les activités de la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra au mois d'octobre 2023;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la tenue des activités pour la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra en octobre 2023 au montant de 750.00.-\$, plus tx ; pour les activités et achats nécessaires.



2023-09-177

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

DÉCISION DU CONSEIL / ACTIVITÉ DE LA FÊTE DE NOËL 2023

Soumis au conseil : Document préparé par Amélie Boudreau-Bédard, coordonnatrice sports et cultures;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit la tenue d'une activité pour la fête de Noël qui se tiendra le 26 novembre 2023;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la tenue de cette activité dont le budget total nécessaire est de 7000.-\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h39 jusqu'à 19h46.

2023-09-178

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h47.

Annie Lessard, d.g. et greff.trés.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée